



Invitation à voter

Saint-Tite, le 20 octobre 2025

Les électrices et les électeurs de la Ville de Saint-Tite sont invités à voter à l'occasion des élections municipales.

Voici l'horaire des jours de vote dans la municipalité.

- Le vote au bureau du président d'élection aura lieu le vendredi 24 octobre, de 14 h à 18 h ;
- Le vote par anticipation aura lieu le dimanche 26 octobre, de 12 h à 20 h;
- Le jour des élections, le dimanche 2 novembre, le vote aura lieu de 10 h à 20 h.

Un poste, celui de conseiller municipal du district #2, a déjà été pourvu sans opposition à l'issue de la période de mise en candidature. La liste des postes en élection, des candidates et des candidats est accessible sur le site Web de la Ville, au <https://villest-tite.com/wp-content/uploads/2025/10/candidature-version-finale.pdf>, et sur le [site Web d'Élections Québec](#).

Les électrices et les électeurs voteront pour le poste de conseillère ou conseiller de leur district, s'il n'a pas été pourvu sans opposition, ainsi que pour le poste de mairesse ou maire.

Les électrices et les électeurs seront également invités à voter au même moment dans le cadre du référendum adapté et obéissant aux règles édictées à la résolution numéro 2025-09-277 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 septembre 2025. La question posée est la suivante : « Êtes-vous favorable à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la Ville de Saint-Tite dans le cadre du projet Mauricie initié par TES Canada? » et elle devra être répondue par un « oui » ou par un « non ».

Il faut apporter une pièce d'identité!

Avant de voter, les électrices et les électeurs doivent établir leur identité à l'aide de l'une des pièces d'identité suivantes :

- Permis de conduire du Québec;
- Carte d'assurance maladie du Québec;
- Passeport canadien;
- Certificat de statut d'Indien;
- Carte d'identité des Forces canadiennes.

Le carton jaune qui a été distribué par les portes n'est pas requis afin de voter.

S'informer

Monsieur Simon Parisé est président d'élection. Il peut être joint par téléphone, au 418-365-5143, ou par courriel, à l'adresse greffe@villest-tite.com.

Le site Web de la Ville de Saint-Tite, à l'adresse <https://villest-tite.com/la-ville/greffe-et-affaires-juridiques/elections-municipales/>, fournit diverses informations sur les élections en cours. Les résultats électoraux y seront notamment diffusés. Le président d'élection diffusera également les résultats électoraux [sur le site Web d'Élections Québec](#).

Source : Simon Parisé
Président d'élection
Ville de Saint-Tite
540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, Québec, G0X 3H0
418-365-5143
greffe@villest-tite.com